Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS
☎ 01 44 01 06 00 - ✉ fo.sante-sociaux@fosps.com - fo.territoriaux@fosps.com www.fosps.com - www.foterritoriaux.org

Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
1, Place BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

LE SECRETAIRE GENERAL
Réf. 2018/12/YK 173 /NC

Paris, le 18 décembre 2018

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Préavis de grève couvrant la période de 0 H à 24 H du dimanche 23 décembre 2018 au jeudi 31 janvier 2019

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de déposer un préavis de grève **couvrant la période de 0 H à 24 H du dimanche 23 décembre 2018 au jeudi 31 janvier 2019.**

Il concerne les **personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération.**

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

- L'augmentation de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- La défense de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers ;
- Contre le régime universel par points ;
- Pour l'abandon du rapport CAP 2022 ;
- L'arrêt des suppressions de postes dans les collectivités ;
- Le maintien de tous les contrats aidés ;
- La titularisation des contractuels ;
- Pour l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales.

Afin de permettre aux personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période de 0 H à 24 H du dimanche 23 décembre 2018 au jeudi 31 janvier 2019.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Yves KOTTELAT
Secrétaire Général